

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-03

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 04 mars 2026**

Date de convocation : **25/02/2026 complétée le 02/03/2026**

Heure de début de séance : **18h05**

Secrétaire de séance : **Mme Martie CARON**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P. de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

PRESENTS :

Mmes et Mrs : Philippe Fagoo; Philippe Carpentier; Clément Ledoux ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Millon ; Roger Parzybut, Bruno Lengrand ; Françoise Casier Tilliet ; Frédéric Carpentier ; Roger Delaruelle ; Philippe Blanchard ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle* ; Jean-Pierre Destombes ; Martine Caron ; Yves Gautier ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Bruno Defever; Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Jackie Jullien ; Yves Vieil ; Raymond Nieto, Cyrille Cleuet , Alain Soufflet; Xavier Ribaucourt ; Marie-Christine Goret* ; Gérard Prouillet ; Frédéric Boquet ; Philippe Lefevre ; Gauthier Nancelle ; Jean Obry; Jean-Louis Gardel ; Brigitte Devismes ; Céline Duberseuil ; François Lobry ; Michel Choisy ; Jean-Pierre Cozette ; Frédéric Auget ; Jacky Massies ; Benoit Vansteenkiste ; Bruno Caron ; Christophe Dumont (*suppléant)

REPESENTES :

Valérie Boitel donne pouvoir à Michel Million ; Severine Putek à Benjamin Bizet ; Sebastien Rubigny à Jean-Marie Carré, ; Thierry Quentin à Jean-Marie Carré

OBJET : Compte Financier Unique 2025

Jusqu'en 2023, la collectivité approuvait séparément un compte de gestion (comptable public) et un compte administratif (ordonnateur).

Le Syndicat a désormais opté pour le Compte Financier Unique ou CFU. Ce document unique simplifie la lecture des comptes et garantit la cohérence des données entre l'ordonnateur et le comptable.

Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

De ces documents comptables se dégagent les résultats suivants :

INFORMATION GENERALES ET SYNTHETIQUES
PRESENTATION GENERALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 751 031.18 €	1 645 154.42 €	4 396 185.60 €
	Recettes réalisées (1)	B	530 542.72 €	1 622 504.79 €	2 153 047.51 €
	Restes à réaliser	C	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	Autorisation budgétaires totale	D	3 097 823.36 €	4 039 222.43 €	7 137 045.79 €
	Dépenses réalisées (1)	E	1 427 899.76 €	1 201 393.75 €	2 629 293.51 €
	Restes à réaliser	F	730 148.30 €	0.00 €	730 148.30 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-897 357.04 €	421 111.04 €	-476 246.00 €
Résultats antérieurs reportés	(+/-)	H	346 792.18 €	2 394 068.01 €	2 740 860.19 €
clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G+H	-550 564.86 €	2 815 179.05 €	2 264 614.19 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-730 148.30 €	0.00 €	-730 148.30 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	-1 280 713.16 €	2 815 179.05 €	1 534 465.89 €

(1) Les recttes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES
BILAN SYNTHETIQUE (en euros)

ACTIF NET (1)	TOTAL	PASSIF	TOTAL
Immobilisations incorporelles (nettes)	140 390	Dotations	1 029 310
Terrains	216 950	Fonds globalisés	745 880
Constructions	101 700	Réserves	1 907 620
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	9 354 190	Report à nouveau (1)	2 394 070
Immobilisations corporelles en cours (études)	141 450	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)(2)	421 110
Autres immobilisations corporelles	776 510	Subventions transférables	3 978 240
Total immobilisations corporelles (nettes)	10 590 810	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	1 079 980
Immobilisations financières	85 200	TOTAL FONDS PROPRES	11 556 210
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 816 400	Provisions pour risques et charges	9 020
Créances clients	558 250	Dettes financières à long terme	1 524 810
Disponibilités - compte au trésor 515	1 787 770	Fournisseurs (2)	9 530
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 346 020	Autres dettes à court terme	1 600
Comptes de régularisation	0	Total des dettes à court terme	11 120
		TOTAL DETTES	1 535 940
		Comptes de régularisation	61 260
TOTAL ACTIF	13 162 420	TOTAL PASSIF	13 162 420

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

**INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE (en euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N -1
Produits des services	1 295 690	1 193 380
Autres produits	54 810	122 960
Produits courants non financiers	1 350 500	1 316 340
Traitements, salaires, charges sociales	265 910	306 600
Achats et charges externes	342 580	259 750
Participations et interventions	39 950	19 470
Dotations aux amortissements et provisions	345 510	279 320
Autres charges	42 780	43 330
Charges courantes non financières	1 036 740	908 470
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	313 760	407 870
Charges courantes financières	24 230	25 830
RESULTAT COURANT FINANCIER	-24 230	-25 830
RESULTAT COURANT	289 530	382 050
Produits exceptionnels	135 790	1 330
Charges exceptionnelles	4 210	710
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 580	630
RESULTAT DE L'EXERCICE	421 110	382 670

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte financier unique du président est débattu, le conseil syndical élit son président.

En conséquence, Monsieur le Président s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Frédéric Boquet,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré :

- Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Membres en exercice :	82	Votants :	50
Présents :	47	Pour :	50
Absents :	31	Contre :	00
Pouvoir :	04	Abstention :	00

Pour extrait conforme
Le Président, Jean-Marie CARRE

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 05/03/2026 et transmission par voie dématérialisée le 05/03/2026. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 080-200096030-20260304-DCS2026_03-DE